81e ANNEE. — N° 116. MARDI 7 OCTOBRE 1941.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr.
3 mois 6 mois 1 an
25 fr. 40 fr. 70 fr.
Autres départements
3 mois 6 mois 1 an
26 fr.50 42 fr. 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mardi, Jeudi & Samedi

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES ..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) .... 3 fr. »
RÉCLAMES 3e page (— do —) .... 4 fr. »
— 2e page (— do —) .... 6 fr. »

50c.

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

Où est le vrai patriotisme ?

— Vous parlez souvent des mêmes choses !... me reproche la lettre amicalement sévère d'un lecteur.

— La faute en est aux choses, bien plus qu'à moi. On ne choisit guère ses sujets dans le journalisme. On subit ceux qui vous sont fournis par les événements et j'en changerais bien volontiers s'ils prenaient un autre cours... Mais je ne suis pas sûr que mon pointilleux lecteur formule ainsi son véritable grief. Il m'a tout l'air de m'en vouloir surtout de ne pas dire les choses absolument comme il les pense.

Ce reproche-là, le vrai, reste à demi exprimé dans son esprit ; j'en sens tout de même la pointe au bout de sa plume quand il m'objurgue de tenir compte dans mes appréciations sur les attentats perpétrés en zone occupée « du patriotisme qui les inspire ».

Comment pourrais-je tenir compte d'une chose que je ne vois pas ? S'il n'a pas le don de divination, mon lecteur perspicace, comment sait-il mieux que moi le mobile de ces actes puisqu'il en ignore autant que moi les auteurs ? Où prend-il le pouvoir et les moyens de les juger autrement que par leurs résultats ? Et comme ces résultats sont mauvais comment les actes eux-mêmes et ceux qui les font seraient-ils bons ?

Faire du mal à sa patrie !... Non, j'aurais beau vouloir, je ne peux pas appeler cela du patriotisme. Je me rappelle, à la cour d'assises de la Seine, une sinistre gouape s'essayant à jouer les premiers rôles de mélo et qui répondait à la question du président : « enfin, pourquoi avez-vous tué cette femme ? » — « Monsieur le président, parce que l'aimais ! »

Eh ! bien, non ! Je pense qu'il aurait mieux fait de la détester, mais de la laisser vivre ! Si c'est de cet amour à catastrophes que sont épris les terroristes de Paris, il nous vaudrait cent fois mieux leur haine. Et quand les Français qui leur cherchent des excuses sentiront sur le pays les dures conséquences que ces crimes finiront par entraîner, alors peut-être commenceront-ils à comprendre qu'il y avait de meilleurs moyens de servir la patrie.

Ce que vaut le « patriotisme » des communistes, nous l'avons vu : sabotage à l'intérieur, désertion devant l'ennemi. Il s'est manifesté par ce chef-d'œuvre de trahison qui a consisté à pousser la France dans la guerre après l'avoir mise en parfait état de la perdre.

Est-ce de ceux qui l'ont perdue que vous attendez le salut ? Est-ce par le lâche assassinat de quelques soldats allemands que vous espérez affaiblir la puissance guerrière du Reich ou bien gagner de meilleures conditions de paix ? Comme ils sont sûrs, à moins d'être fous, de ne rien obtenir de tout cela, alors il faut bien croire qu'ils ont conscience de faire du mal à notre pays et qu'ils le font pour cela et pas pour autre chose.

Enfin, veuillez réfléchir à ceci, je vous prie. S'ils n'étaient pas des ennemis de la France, je dis des « ennemis » et sans aucun doute payés, gagés, entretenus, est-ce que les misérables qui se livrent à ces beaux exploits ne trembleraient pas à la pensée du gage terrible que les Allemands tiennent dans leurs mains avec les 1.500.000 prisonniers français qui attendent encore leur libération ? Est-ce qu'ils ne frémiraient pas de honte et d'horreur à se dire que leur geste risque d'avoir pour effet d'allonger la misère et d'aggraver le sort de nos malheureux compatriotes retenus là-bas, loin de chez eux, loin de leurs femmes et de leurs enfants ?... Admettons-les insensibles aux arguments de la raison, au moins ce sentiment devrait-il les toucher s'il y avait en eux quelque chose de ce patriotisme dont on déshonore le nom en l'invoquant ici ?

Il ne faut donc pas chercher là quelque chose qui n'y est certainement pas. Ceux qui exécutent comme ceux qui commandent ces actes savent qu'ils seront nuisibles à la cause française et nous pouvons et nous devons les condamner aussi bien dans leurs faits que dans leurs intentions. Ils continuent l'abominable besogne de ceux qui ont perdu la France d'hier, tous les bons citoyens doivent sauver de leurs criminelles entreprises la France de demain !

Emile LAPORTE.

Echos

C'est la rentrée.

Eh ! bien, elles sont finies ces vacances dont on s'était promis quelque relâchement ! Je ne parle pas de mes confrères qui sont habitués par les exigences de leur profession, contre laquelle ils ne cessent de tempêter et dont ils ne peuvent se passer, à travailler d'un bout à l'autre de l'année... Les vacances sont tout de même finies et l'activité va reprendre.

Cela se manifeste partout. Les écoles sont rouvertes. Toute la vie dont elles sont le centre a recommencé ! Mais cela s'est fait sans gaîté, sans la joyeuse animation d'autrefois.. Nous n'avons pas vu devant le lycée Gambetta ces files d'autos amenant les jeunes pensionnaires, un peu tristes, qu'accompagnent papas et mamans prodiguant leurs ultimes recommandations.

Tout de même le grand établissement a repris son bourdonnement de ruche. Le soir, on entend la vive rumeur du réfectoire et le jour, deux fois, il déverse dans la rue Wilson sa bruyante jeunesse occupée de soucis qui, comme elle, grandiront.

Nous avons annoncé hier la prochaine ouverture de l'Exposition de Peinture qui va, encore une fois, transformer en « Salon » la salle où le défunt conseil général du Lot tenait ce qu'on appelait pompeusement ses délibérations. C'est une heureuse idée de l'avoir destinée à ce nouvel usage pour lequel elle semble parfaitement faite. Le succès que remportera cette manifestation comme les précédentes sera la meilleure récompense de l'effort accompli.

Enfin, un autre témoignage que la saison recommence, c'est la réouverture du théâtre où le public ne manquera pas d'accourir. Nous savons qu'une série de représentations va se succéder où nous verrons alternativement des œuvres de tous genres avec des troupes qu'on nous assure excellentes.

Vous voyez ! La vie reprend. C'est la rentrée !

Interrogez ceux qui ont vu !

Nous avons vu ces jours-ci quelques concitoyens de Cahors ou des environs, qui reviennent de Syrie où ils ont pris part courageusement à la guerre contre les troupes britanniques, à un contre quatre.

Je dis bien « troupes britanniques » et non pas « troupes anglaise ». Car, bien entendu, suivant la séculaire habitude des Anglais, ils envoient « les autres » se battre à leur place. Donc des Hindous, des Néo-Zélandais, des Australiens — qui commencent à en avoir assez — et des Canadiens. Ces derniers refusèrent d'ailleurs de continuer à se battre quand ils s'aperçurent qu'on les avait trompés et qu'au lieu d'Allemands il y avait devant eux des Français !

Mais parmi les assaillants se trouvaient des « gaullistes ». Et c'est de ceux-là que je vous recommande de parler à nos concitoyens qui les ont vus de près. Qu'ils interrogent ! Qu'ils se renseignent ! Ensuite, ils seront fixés.

Des brigands ! Des voleurs ! Des pillards ! une troupe d'aventuriers !...

Telles sont les appréciations les plus indulgentes que j'ai entendues et que je rapporte telles quelles !

Je tiens à ajouter que ses appréciations sont illustrées par le récit de faits qui les confirment simplement.

Voilà ceux qui prétendent représentés « la France libre », dont les officiers anglais ont le plus grand mépris et avec lesquels ils refusent d'avoir le moindre rapport.

Est-ce avec ça qu'on prétend sauver notre pays ?

INFORMATIONS

Une conférence de M. Paul Marion

M. Paul Marion secrétaire général à l'information et à la propagande a fait, dimanche à 9 h. 30, à la Bourse du travail de Lyon, une conférence sur : « La France et les travailleurs français devant l'Europe. »

M. Marion commence son discours par la définition donnée par le Maréchal Pétain sur le destin européen de la France.

Qui peut se prétendre, s'écrie M. Paul Marion, plus patriote que le Maréchal, qui a exercé toute sa vie un métier de vainqueur ? Le Maréchal veut maintenir la France, sauvegarder notre empire, gagner la paix.

« Toutes les révolutions européennes du 20e siècle exaltent le travail, tendent à la création d'un état hiérarchique et populaire et d'une communauté nationale où les classes sont fondues en vue du salut collectif. »

Et M. Marion parlant de l'expérience de la France demande : « Est-ce que le chevalier, le prêtre, l'artisan, le laboureur n'ont pas été, pendant des siècles, des figures plus authentiquement françaises que le grand marchand, le manufacturier et le financier ?

« Est-ce que nous ne sommes pas le pays des « chefs-d'œuvre » du travail artisanal au Moyen-Age ?

« Est-ce que les corporations jalousement défendues par la volonté royale n'ont pas trouvé notre terre une terre d'élection ? »

Le nationalisme contemporain, c'est notre première révolution qui l'a créé. La France, ajoute M. Paul Marion, peut et doit apporter à la Révolution européenne une triple contribution. Nous avons toujours eu tendance à combiner l'indépendance et le respect de la personnalité avec les nécessaires disciplines collectives.

« Et M. Marion conclut en disant que si la France guidée par le Maréchal et servie par l'amiral sait s'engager résolument dans son destin à la fois européen et africain, nul doute qu'elle ne connaisse demain une nouvelle floraison que nos intelligences ne peuvent encore concevoir, mais qui est déjà inscrite dans l'esprit de Dieu. »

Le Maréchal Pétain a assisté à la première séance du Conseil de Justice politique.

Avant son départ pour Villeneuve-Loubet, où il va se reposer quelques jours dans sa propriété de l' « Hermitage », le maréchal Pétain a procédé samedi à l'installation du conseil de justice politique.

Etaient présents : MM. Audollent, Aulois, Brouat, Josse, de Peretti della Rocca, Ripert et Vallin.

Depuis sa première réunion, le conseil, qui a désigné son président, M. de Peretti della Rocca, ambassadeur de France, poursuit sans interruption ses travaux dans les locaux du Conseil national.

L'offensive britannique contre l'Italie

L'agence Reuter écrit que l'on déclare dans certains cercles parlementaires anglais que l'offensive aérienne contre l'Italie va être intensifiée.

On souligne que cette intensification consistera plutôt dans l'accroissement de l'offensive de la R.A.F. que dans le choix des objectifs.

Un nouvel acte constitutionnel

Le « Journal officiel » publie un décret portant établissement d'un acte constitutionnel n° 10.

L'article unique de ce décret est ainsi conçu :

L'obligation de prêter serment de fidélité au chef de l'Etat, telle qu'elle résulte de l'article 1er de l'acte constitutionnel n° 7, pourra, à l'exclusion des dispositions contenues dans les articles 2 à 5 du même acte, être étendue par des lois ultérieures aux fonctionnaires de tous ordres qui ne sont pas visés par les actes constitutionnels nos 7, 8 et 9 et par le décret du 14 août 1941, ainsi qu'aux personnels de direction des services publics concédés.

Le Japon attaquerait les Etats-Unis, si...

Le général Senjuri Hayashi, président de la Ligue pan-asiatique, a accordé une interview au correspondant du *Popolo d'Italia* et a déclaré que le Japon reste étroitement uni aux deux autres puissances du pacte tripartite.

Il a ajouté que si les Etats-Unis déclaraient la guerre aux puissances de l'axe, le Japon se trouverait dans l'obligation de l'attaquer à son tour.

Il a ajouté, pour terminer, qu'un accord était impossible en ce moment entre le Japon et les Etats-Unis.

Pas de débarquement sur le continent

Lord Halifax, qui a fait la traversée à bord du « Clipper », vient d'arriver aux Etats-Unis.

A une question qui lui était posée par les journalistes, l'ambassadeur anglais aux Etats-Unis a répondu qu'il n'était nullement dans l'intention du haut-commandement britannique d'effectuer sur un point quelconque du continent.

Loterie Nationale

Le tirage de la 17e tranche de la Loterie nationale 1941 sera effectué à Paris, salle Pleyel, le jeudi 9 octobre à 19 h. 30.

EN PEU DE MOTS...

— A la suite d'incidents survenus à Saint-Ouen et à Denfert-Rochereau, l'autorité préfectorale a décidé d'interdire les fêtes foraines dans la région parisienne.

— MM. Laval et Déat ayant intercédé en faveur de Colette, le maréchal Pétain usant de son droit de grâce et prenant en considération le désir formulé par les deux victimes de l'attentat, a commué la peine de mort en celle des travaux forcés.

— De nouvelles compressions ont été apportées au service des trains de voyageurs. Elles sont entrées en vigueur à partir du 6 octobre.

— Le rationnement des pommes de terre à Rome est prononcé par le gouverneur de Rome. Il sera de 1 kilo 600 par personne et par mois.

— Au cours d'un gala de charité, à Lyon, un portrait du maréchal Pétain a été vendu 77.000 francs.

— La municipalité de Saintes a fait fabriquer des chaussures avec des semelles bois, des rognures de cuir et des morceaux de drap usagé, pour les enfants des écoles elles seront vendues 30 et 35 francs la paire.

L'ADMIRABLE EFFORT DU RELÈVEMENT DE LA FRANCE

Le bilan de douze mois d'activité du ministère des Communications en zone occupée.

A l'encontre de leurs prédécesseurs du régime défunt, les ministres du Maréchal parlent peu, mais ils agissent. Ainsi, celui des Communications, M. Jean Berthelot, qui, au lendemain de l'armistice, du fait des destructions de la guerre, se trouvait devant une tâche écrasante.

Les chiffres qu'on va lire et qui seront pour beaucoup une révélation, disent l'immense effort de réorganisation et de reconstruction accompli sous son active et intelligente direction.

Pour avoir un élément de comparaison, indiquons tout d'abord qu'après 1919, la France victorieuse et abondamment pourvue de toutes les matières premières nécessaires, mit dix ans pour reconstruire 2.000 ponts.

Et voici maintenant ce que la France vaincue a réalisé en douze mois, au milieu de difficultés et d'entraves sans nombre, en pleine crise de matières premières et de main-d'œuvre qualifiée, tout cela aggravé par les lignes de démarcation à franchir de zone libre à zone occupée et de zone occupée à zone interdite :

Sur plus de 500 ponts de chemin de fer détruits, 200 sont à l'heure actuelle totalement rétablis sur deux voies : une cinquantaine le sont sur une voie ; partout ailleurs, on passe en provisoire. Le réseau ferré, en ce qui concerne la circulation, est donc entièrement reconstitué.

Deux mille cinq cents autres ponts avaient été détruits sur les routes. Nous avons maintenant 1.400 passages provisoires en service ; à la fin de l'année, 900 ponts seront reconstruits définitivement.

Enfin, il y avait, au lendemain de l'armistice, 5.000 kilomètres de voies navigables obstruées et 2.700 péniches sabordées ou coulées. En ce moment, la navigation est rétablie partout, sauf sur 200 kilomètres de voies secondaires. Pour les péniches, 1.100 d'entre elles sont irréparables ; mais 400 sont réparées ; les autres sont en cours de relèvement ou de réparation.

Chiffres éloquents, n'est-ce pas ? et qui se passent de commentaires.

CHRONIQUE DU LOT

Stop aux patates !

La Préfecture nous communique :

Par circulaire du 13 septembre, M. le secrétaire d'Etat au ravitaillement fait connaître que toute circulation de pommes de terre est et demeure interdite à l'exception des cas ci-après :

1° *Transports effectués par des cultivateurs acheminant leur récolte du champ à la ferme* (ou à l'exploitation agricole). 2° Transports de ravitaillement en pommes de terre effectués sur l'ordre des services de ravitaillement général ou des bureaux départementaux de répartition s'effectuant sous le couvert des titres de circulation prévus par la réglementation du bureau national de répartition de la pomme de terre. 3° *Récolte de pommes de terre des citadins disposant de jardins situés hors de leur résidence urbaine.* — Les citadins disposant de jardins situés hors de leur résidence urbaine peuvent transporter les fruits de leur récolte dans les conditions et sous le couvert des documents ci-après :

a) *En règle générale :* L'exploitant du jardin doit préalablement à tout transport demander une autorisation de transport ou de circulation pour la quantité qu'il désire transporter.

Cette autorisation sera délivrée par les directeurs départementaux du ravitaillement général contre remise par l'intéressé d'une attestation établissant qu'il est propriétaire, locataire ou exploitant d'un jardin ouvrier.

Cette attestation devra avoir été délivrée : soit par le Maire de la localité où est située le jardin ; soit par la société des jardins ouvriers dont l'exploitant de jardin est membre ; soit par le Secours national (pour les jardins mis en exploitation par cet organisme d'entr'aide. Elle devra indiquer : les nom, prénoms et adresse de l'exploitant de jardin, le lieu où est situé le jardin et sa surface approximative;

b) *Par dérogation à ce qui précède :* lorsqu'il s'agira d'un transport effectué par l'interessé lui-même (à l'exclusion de toute expédition confiée à un transporteur public ou privé) et lorsque la quantité sera inférieure ou au plus égale à dix kilos l'attestation précitée devra accompagner la marchandise et tiendra lieu d'autorisation de transport.

4° *Récoltes de collectivités.* — Les collectivités (Secours national, hôpitaux, hospices, coopératives d'usines, etc...) qui désireraient transporter le fruit de récoltes provenant d'exploitations leur appartenant, ou cultivées par elles ou par leurs membres, pourront le faire moyennant autorisation de circulation qui leur seront délivrées sur leur demande et sur présentation de l'attestation visée au pararaphe 3° « a » ci-dessus, par les soins du directeur départemental du ravitaillement dans le ressort de laquelle est située l'exploitation.

Ces collectivités seront tenues de justifier à l'appui de leurs demandes d'autorisation de circulation de leur qualité de propriétaires ou d'exploitant.

5° *Envois effectués par les cultivateurs souscripteurs de contrats de culture.* — Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté du 11 février 1941, les cultivateurs souscripteurs de contrats de culture ont la faculté de disposer à leur gré d'une fraction de leur récolte égale à cinq pour cent (5 0/0) des tonnages livrés au ravitaillement général ou à son profit.

Ces cultivateurs seront admis à effectuer des envois ou des transports dont l'importance unitaire ne saurait dépasser un quintal métrique (100 kilogs) sous le couvert d'autorisations de circulation qui leur seront délivrées sur leur demande par le directeur départemental du ravitaillement général, à concurrence de cinq pour cent des livraisons faites par eux au ravitaillement général ou à son profit.

Les intéressés sont invités à se conformer strictement aux règles ci-dessus exposées, dont l'inobservation entrainerait l'application de sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Les Jeunes du Service rural pourront rentrer plus tard à l'Ecole ou au Lycée.

Pour leur permettre de participer aux vendanges tardives cette année tous les jeunes gens élèves de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur qui se sont librement enrôlés dans les rangs du Service Civique rural pour la période des vendanges recevront du délégué de la Jeunesse une attestation le jour même de leur inscription. Cette attestation permettra aux jeunes gens inscrits au Service Civique rural de ne reprendre leurs études que les travaux de vendanges achevés.

AUX PRISONNIERS DE GUERRE RAPATRIES

Pour répondre aux préoccupations des pouvoirs publics et de la Légion qui désirent que les prisonniers rapatriés et démobilisés reçoivent tous les conseils nécessités par leur état de santé, il a été décidé par le médecin-inspecteur de la santé que des consultations supplémentaires seraient ouvertes dans les 4 dispensaires d'hygiène sociale du Lot et spécialement réservées aux prisonniers rapatriés.

A partir du 1er octobre 1941, elles auront lieu au dispensaire de Cahors le jeudi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., assurées par le docteur Fuminier.

Au dispensaire de Gourdon, le mardi de 14 h. à 17 h. Au dispensaire de Figeac, le jeudi de 14 h. à 17 h. Au dispensaire de St-Céré, le mercredi de 14 h. à 17 h., ces trois consultations assurées par le docteur Dulac.

Ces consultations conservent naturellement la faculté de se présenter aux consultations régulières de ces dispensaires à savoir, à Cahors : lundi et samedi ; à Figeac : jeudi matin ; à Gourdon : mardi matin ; à St-Céré : mercredi matin.

Il est recommandé à tous les prisonniers rapatriés, s'ils ont la moindre inquiétude sur leur santé de se présenter à ces consultations dans les jours qui suivent leur rentrée dans leur foyers.

AUX PRODUCTEURS DE BLE

Des Services agricoles :

Malgré les avis émis par le Comité départemental des céréales pour inviter les producteurs à se dessaisir des quantités de blé dont ils disposent, un grand nombre de ces derniers n'ont pas cru devoir donner à ces avis toute l'attention nécessaire.

Il est rappelé aux agriculteurs, que les stocks de blés actuellement détenus par les meuniers et les organismes stockeurs du département ne sont pas suffisamment importants pour permettre d'alimenter normalement la population. Ils doivent comprendre qu'il s'agit d'une mesure devant permettre d'établir la soudure dans le département, pendant la période des battages, et d'éviter une réduction de la ration actuelle de pain.

En outre, ils ont intérêt à céder sur le champ les blés disponibles s'ils veulent bénéficier de la prime de 11 fr. par quintal, qui pourrait être réduite ou supprimée au cours des mois suivants.

ADOPTION ET LÉGISLATION ADOPTIVE

Le régime de l'adoption et de la législation adoptive vient de subir quelques heureuses modifications dont voici les principales.

Désormais deux époux mariés depuis plus de dix ans et sans enfant pourront adopter ou légitimer l'adoption si l'un des deux est âgé de plus de 35 ans.

Les enfants abandonnés et les orphelins pourront être adoptés au même titre que les enfants de parents inconnus et les pupilles de l'Assistance publique.

Les époux n'ayant pas l'âge requis au moment où l'enfant leur a été confié pourront légitimer l'adoption même si l'enfant est âgé de plus de cinq ans depuis un temps inférieur à celui où les époux ont rempli les conditions requises. L'adoption est révocable mais la légitimation est irrévocable. L'enfant adopté a les mêmes droits mais aussi les mêmes devoirs que l'enfant né du mariage notamment en regard de l'obligation alimentaire, ses rapports avec les parents des auteurs de la légitimation sont les mêmes que s'il était né du mariage.

Enfin, à titre temporaire l'adoption et la légitimation sont permises à des personnes ayant des enfants et descendants tous majeurs et consentants.

Avez-vous lu ?

LA DÉMOCRATIE contre LA NATION ?

par Émile Laporte

En vente chez tous les libraires

LA RATION DE VIANDE POUR OCTOBRE

Par arrêté préfectoral :

Article 1er. — Au cours du mois d'octobre la ration de viande de boucherie et de charcuterie s'établira comme suit : *communes urbaines :* 1.110 gr. par personne et par mois ; *communes rurales :* 780 gr. par personne et par mois.

Article 2. — A cet effet, seront seuls valables les coupons suivants des feuilles de tickets (viande de charcuterie).

I. Titre C 178 *U :* Tous les tickets-chiffres de 90, 60 et 30 grammes. Les tickets-lettres BA et BE seront sans valeur.

II. Titre C 179 *R :* Les tickets-chiffres de 60 et 30 gr. Les tickets-lettres barrés BC, BD, BE, auront une valeur de 60 gr., le ticket-lettre barré BF aura une valeur de 30 gr. Les tickets-lettres barrés BG et BH et les tickets-lettres cerclés BA et BB seront sans valeur.

Article 3. — La ration ci-dessus indiquée pourra être ramenée à un taux inférieur dans le courant du mois d'octobre si la nécessité s'en faisait sentir.

Pour les ouvriers viticoles

La Direction départementale du ravitaillement général nous communique l'extrait suivant d'une note de M. l'Intendant directeur régional du ravitaillement général de la région économique de Toulouse :

« Monsieur le Directeur régio-
« nal de la région de Montpel-
« lier se préoccupant du ravitail-
« lement de la main d'œuvre né-
« cessaire à l'exécution des ven-
« danges, m'a prié de bien vou-
« loir étudier la possibilité d'ac-
« corder aux ouvriers viticoles
« de la région de Toulouse
« allant travailler dans celle
« de Montpellier, l'autorisation
« d'emporter avec eux les den-
« rées alimentaires nécessaires à
« leur voyage, à leur première
« installation.

« Monsieur le Préfet régional
« m'informe qu'il y a lieu d'ac-
« corder à ces ouvriers l'autori-
« sation d'emporter avec eux les
« quantités de denrées suivan-
« tes : œufs : une douzaine,
« beurre : 250 gr., légumes
« verts : 10 kgs, fruits : 5 kgs,
« pommes de terre : 2 kgs 500,
« animaux de basse-cour : un
« (poulet, lapin, canard, etc). »

Les ouvriers agricoles du département du Lot, qui désirent aller travailler dans la région de Montpellier, sont invités à s'adresser à la Direction départementale du ravitaillement général, Caserne Bessières, à Cahors, pour obtenir l'autorisation d'emporter avec eux les denrées mentionnées ci-dessus.

Prix des pruneaux séchés

La Préfecture communique :

Les prix à la production des pruneaux séchés sont fixés comme suit :

30 à 40 et 40 à 50 fruits à la livre : hors taxe.

50 à 60 fruits à la livre : 3.600 les 100 kgs.

60 à 70 fruits à la livre : 2.900 les 100 kgs.

70 à 80 fruits à la livre : 2.300 les 100 kgs.

80 à 90 fruits à la livre : 1.700 les 100 kgs.

90 à 100 fruits à la livre : 1.200 les 100 kgs.

100 à 110 fruits à la livre : 800 les 100 kgs.

Par ailleurs un arrêté interministériel interviendra incessamment pour fixer les marges des intermédiaires dans le commerce de cette catégorie de fruits.

Subvention

L'Union régionale de Toulouse est autorisée à prélever sur les fonds de son compte « Hygiène sociale et prévention », les sommes suivantes ainsi réparties : La Goutte de lait à Cahors, 15.000 francs.

Aménagement d'un service de stérilisation du lait à la maison maternelle du Peyrat (Lot), 50.000 francs.

CAHORS

LA RÉNOVATION NATIONALE A L'ÉCOLE

Rentrée... Les petits écoliers vont retrouver leurs classes où la nouvelle devise, se détachant sur les murs ou inscrite en permanence au tableau noir, sert de thème fondamental aux leçons de morale : *Travail — Famille — Patrie.*

Car l'école primaire publique entend contribuer, dans toute la mesure de ses forces, à l'œuvre de redressement national entreprise par le Maréchal, chef de l'Etat.

Dans tous les villages, cette collaboration n'a cessé de se traduire durant la dernière année scolaire, par une participation enthousiaste aux œuvres de secours ou d'entr'aide et, d'une manière générale, aux initiatives prises pour faire face aux difficultés dues aux circonstances actuelles ; les chiffres sont éloquents :

La vente des portraits du Maréchal des plaquettes, calendriers, etc. a rapporté 16.845.000 fr. ! 3.785.000 kilos de vêtements ont été ramassés, 207.000 livres et 69.925 colis ont été expédiés aux prisonniers ; 1.900.000 kilos de glands et de marrons ont été récoltés, ainsi que 3.292.000 kilos de ferraille.

Voilà n'est-il pas vrai ? des résultats dont on peut se réjouir.

BACCALAURÉAT
Lycée Gambetta

Première A

Sont définitivement admis au baccalauréat 1re A, les élèves du Lycée Gambetta.

MM. Baron, Mazeyrac, Rolland, avec mention assez bien ; Andral, Calméjane-Course, Espitalié, Gayraud, Neuville, Ricros, Rossignol, Vaissié, Vialla.

Accident de chasse

Lundi, dans l'après-midi, M. Roland Trégou, infirmier à l'Hôpital, et son beau-père chassaient à Terre-Rouge, près Cahors.

Au cours de la partie de chasse, un coup de feu tiré par le beau-père atteignit Trégou au mollet droit.

La blessure est assez sérieuse. M. Trégou a été transporté à l'hôpital de Cahors.

Vol de 4 bicyclettes

Dans la nuit de samedi à dimanche, des cambrioleurs ont pénétré, en fracturant la porte d'entrée, dans l'immeuble de M. Ruffa, entrepreneur, rue Pélegri.

Dans le vestibule se trouvaient 4 bicyclettes dont 2 appartenaient à M. Ruffa et 2 à M. Depeyrot.

Les 4 bicyclettes ont été emportées. Ce n'est pas la première fois que des tentatives de cambriolage ont été commises dans cet immeuble.

Déjà, M. Ruffa avait constaté que la porte d'entrée avait été fracturée.

Plainte a été portée et une enquête est ouverte. Il est certain que les auteurs de ce cambriolage connaissaient bien les lieux et n'en sont pas à leur coup d'essai.

Les futures cartes d'alimentation

Pour éviter toute fraude, il sera impossible d'obtenir une carte d'alimentation sans inscription préalable à la fiche du modèle 1 *bis* à la mairie ou lieu de naissance. Chaque consommateur aura sa fiche portant indication du lieu de domicile et de la carte d'alimentation délivrée.

Les nouvelles cartes pourront être distribuées en décembre, mais elles n'entreront en vigueur que le 1er janvier.

Un département français change de nom

« Le Journal officiel » publie une loi en date du 4 septembre 1941 autorisant le département de la Charente-Inférieure à porter le nom de Charente-Maritime.

PALAIS DES FETES

Mardi 7, mercredi 8, jeudi 9, samedi 11, dimanche 12 octobre, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

Raimu, Marie Bell, Michel Simon dans

NOIX DE COCO

Un chef-d'œuvre de comique et d'émotion. Un grand film.

En complément : **Revue magazine n° 1. — Aux pays des visages voilés. — Actualités françaises.**

RAVITAILLEMENT

Les denrées d'épicerie en octobre

Le Groupement d'achat et de répartition communique les modalités de distribution des denrées d'épicerie dans le département du Lot pour le mois d'octobre (article à découper et à conserver par les épiciers et les consommateurs).

Sucre. — Ticket n° 2, toutes catégories : 500 grammes, sucre scié ou cristallisé. Enfant, n° 2, E : 1.000 grammes. En réponse à des questions posées aucune attribution n'est prévue pour sucrer les vendanges et pour le nourrissement d'hiver des abeilles.

Café. — Les catégories E, J 1 et J 2 n'ont plus droit au café. Autres catégories : 150 grammes de mélange contre le coupon 3.

Pâtes. — Une distribution de pâtes est annoncée au titre d'octobre, mais le dispositif de distribution ne sera mis en place que très tardivement dans le mois. Conserver les tickets DL et DM de la feuille de denrées diverses, jusqu'à la parution de l'arrêté que doit prendre M. le Préfet, fixant la date de mise en vente des pâtes alimentaires. Jusqu'à cette date les épiciers doivent s'abstenir de mettre leur stock en vente.

Légumes secs. — Aucune distribution n'est prévue.

Riz. — 200 grammes aux consommateurs E, ticket 5.

Chocolat. — Ticket n° 8, 125 gr. contre les tickets 8 E, J1 et V.

250 gr. contre les tickets 8 J2 et J3.

Nous rappelons que le Ravitaillement général nous met dans l'obligation de recevoir du cacao et du chocolat en poudre. Les consommateurs sont donc tenus de recevoir ces différents produits dans la proportion où les épiciers les reçoivent eux-mêmes.

Huile arachide ou olive ou noix coupée d'arachide. — Toutes catégories, 250 grammes contre les cinq tickets de 50 grammes de la feuille de tickets denrées diverses.

Graisse ou margarine. — 110 gr. contre les quatre tickets de 25 gr. et deux tickets de 5 gr. attachés.

Beurre et saindoux. — La ration mensuelle n'est pas encore fixée, elle sera échangeable contre les autres tickets chiffres. Les tickets lettres GA, GB, GC, GD étant sans valeur.

Réservataires de beurres. — La ration mensuelle de matières grasses est fixée à 200 gr. d'huile.

Tickets maquillés. — A la vérification des tickets recueillis par les épiciers certains consommateurs ou épiciers, heureusement rares, ont maquillé les tickets de certaines denrées en susbtituant aux lettres figurant sur les tickets chiffres, d'autres lettres empruntées à des tickets sans valeur de façon à obtenir par le jeu du ticket et d'une nouvelle lettre accolée une marchandise contingentée à laquelle le ticket chiffre ancien n'aurait pas donné droit s'il avait été laissé dans son état primitif. Il y a là une manœuvre que nous devons déjouer et les épiciers sont mis en garde contre une pratique qui leur vaudrait des sanctions extrêmement sévères. Nous rappelons encore que ce n'est pas au consommateur à détacher ses tickets, mais au commerçant qui délivre la marchandise et au moment même de la vente.

Sel. — Dans la crainte de manquer de sel, certains consommateurs font des provisions inconsidérées et qui ne correspondent pas aux besoins normaux de leur consommation. Nous rappelons que les approvionnements en sel sont plus que suffisants mais que cette question est uniquement un problème de sacherie. Il importe donc que consommateurs et épiciers se procurent les sacs nécessaires et qu'ils rendent les sacs qu'ils possèdent pour ensacher des stocks qui ne peuvent être expédiés faute d'emballages.

« AU BON MARCHE »
(Maison BOUCICAUT, Paris)
Madame TALOU
Commissionnaire en marchandises
13. rue du Maréchal-Foch
BUREAU DE COMMANDES
Catalogues d'Hiver à la disposition de la clientèle

Avis aux étalonniers du Lot

Conformément aux dispositions des arrêtés préfectoraux réglementant la surveillance des étalons et l'approbation des baudets en vue de la monte 1942, la Direction des Haras de Villeneuve-sur-Lot confirme aux étalonniers que la Commission examinera les animaux aux dates et emplacements ci-après *à l'exclusion de tous autres lieux :*

Mardi 7 octobre

Varaire : vers 10 h. 30 (emplacement habituel).

Cambes : vers 14 h. 30 (emplacement habituel).

Figeac : réunion supprimée faute d'inscription.

La Vitarelle : vers 17 h. 30 (emplacement habituel).

Mercredi 8 octobre

Bétaille : vers 8 h. 30 (emplacement habituel).

Quatre-Routes : vers 11 heures (emplacement habituel).

Gramat : réunion supprimée faute d'inscription.

Tribunal Correctionnel

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

Violences. — Sous l'inculpation de violences, les nommés Clavières Pierre, entrepreneur de transports à Castelnau et Yves Sabatié, cultivateur à Puy-l'Evêque, sont condamnés à 200 fr. d'amende.

Le nommé Louis Cestres, retraité à Sauliac, également inculpé de violences, est condamné à 25 fr. d'amende avec sursis.

Vols. — Le nommé Pirson Jean, 28 ans, ouvrier boulanger à Pinsac, poursuivi pour vols est condamné à 3 mois de prison.

Vols de légumes. — Bousquet Germain, 38 ans, maçon à Cahors, est inculpé de vols de légumes. Il est condamné à un mois de prison.

Vols de pommes de terre. — La nommée Madeleine Crochetet, épouse Peirot, 32 ans, demeurant à Lalbenque, est poursuivie pour vol de pommes de terre. Elle est condamnée à 8 jours de prison avec sursis.

Défaut d'autorisation de circuler. — Pour défaut d'autorisation de circuler, Marty Emilien, 37 ans, entrepreneur à Cahors, est poursuivi. Il est relaxé.

Mouillage de lait. — M. Latronchère Eloi, cultivateur à Lherm, inculpé de mouillage de lait, est relaxé.

Hausse illicite. — M. Armand Sudres, 52 ans, marchand de cycles à Lalbenque, est poursuivi pour vente d'une bicyclette au-dessus de la taxe. Il est condamné à 25 fr. d'amende, à l'affichage du jugement et à une insertion.

Vente de vin sans facture. — Le nommé Alban Bley, 45 ans, marchand de vin à Duravel, est condamné à 16 francs d'amende pour vente de vin sans facture.

Coups et blessures volontaires et réciproques. — Les nommés Audubert Jean, 23 ans, préparateur en pharmacie à Cahors, et Jules Dauméric, 31 ans, s.p. à Cahors, sont condamnés à 16 fr. d'amende.

Accident du travail

M. Almeida, manœuvre qui travaillait dans une carrière de pierres, au village de Berganty, a fait une chute et a reçu des contusions à la tête.

Il devra observer une incapacité de travail de 12 jours.

EDEN

Mercredi 8, jeudi 9, samedi 11 et dimanche 12 octobre 1941, en soirée à 21 heures. Jeudi et dimanche, matinée à 15 heures.

Une charmante comédie musicale

PARADIS VOLÉ

avec Géne Raymond et Olympe Bradna.

En complément : **Le chien, serviteur fidèle,** documentaire. — **Mathurin, champion de bass-ball,** dessin animé.

Les Sports

STADE CADURCIEN — RUGBY

Mercredi 8 octobre, à 20 h. 30, premier entraînement en salle de tous les équipiers sous la direction de Puharé. Présence indispensable.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Concots

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer le décès de M. Basile Planard, cultivateur, demeurant aux Lébratières.

Le défunt, qui était âgé de 70 ans, a succombé après une longue maladie ; c'était un combattant de la guerre 1914-1918 ; ses camarades légionnaires, groupés derrière leur drapeau, assistèrent aux obsèques qui furent célébrées samedi matin en présence d'une nombreuse assistance. A la famille en deuil nous offrons nos sincères condoléances.

La marche impossible

Les pauvres rhumatisants qui n'osent pas marcher, ou se traînent avec deux cannes, tous ceux qui souffrent de maux de reins, de névralgies, de sciatiques, devraient savoir que le Gandol a été créé pour apaiser leurs douleurs, pour assouplir leurs articulations, pour libérer leurs reins encrassés par les poisons uriques. Qu'ils fassent l'essai d'une cure de dix jours (14 fr. 60, toutes pharmacies et pharmacie Orliac à Cahors), ils comprendront vite pourquoi le Gandol est tenu en si grande estime parmi les rhumatisants.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac

Collège de jeunes filles. — La rentrée des classes a eu lieu le dimanche 5 octobre pour les internes, le lundi 6 octobre pour les externes à 8 heures.

L'examen d'entrée en sixième a eu lieu le lundi 6 octobre.

Départ regretté. — Mlle Barrère, institutrice à Ceint-d'Eau est admise à faire valoir ses droits à la retraite. La population de Ceint-d'Eau a tenu à lui faire part de tous les regrets que lui cause son départ de l'école communale.

Dans ce petit village, Mlle Barrère, par sa bonté et son dévouement avait réalisé l'unanimité du respect et de l'affection, l'excellente maîtresse a accompli une belle œuvre d'éducation qui s'exerçait au bénéfice des grands et des petits, et dont le souvenir restera profondément gravé dans le cœur de tous.

Que Mlle Barrère veuille bien accepter aussi nos meilleurs vœux de longue et heureuse retraite.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Dégagnac

Mariage. — Il vient d'être célébré en notre mairie, le mariage de notre toute gracieuse compatriote Mlle Elise-Alphonsine Bouygues, cultivatrice à Dégagnac avec M. André-Raymond-Ernest Bouiller, cantonnier auxiliaire à la Compagnie P.O.-Midi.

Nous adressons aux jeunes époux toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.

Carnet rose. — Nous sommes heureux d'annoncer la naissance chez les époux Brousse, du bourg, d'une superbe fillette qui a été prénommée Paulette-Hélène.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Il faut le redire aux femmes

On se demande comment font certaines femmes pour avoir le teint toujours frais, le visage reposé, l'humeur égale. Jamais le plus petit bouton ! Elles veillent simplement à ce que leur intestin fonctionne régulièrement. Rappelons donc qu'en cas de constipation, un comprimé Vichybol au repas du soir stimule le foie et l'intestin, procurant ainsi cette régularité intestinale qui assure à la femme charme et bien-être. 7 fr. 15. Ttes Phies.

Souillac

Marché du 3 octobre. — Marché peu important et mal approvisionné. Principaux cours pratiqués :

Quelques poulets de grains, à 13 fr. ; poules, coqs et canards, 11 fr. 50 à 12 fr. ; lapins domestiques, 7 fr., le demi-kilo. Œufs 15 fr. la douzaine. Pigeons communs, 10 à 12 fr. ; de grosses espèces, 20 à 22 fr. le couple. Petits fromages de chèvres, 11 fr. la douzaine. Peu de légumes, à des prix très élevés.

Quelques pièces de gibier, vendues à la taxe.

CHAMBRE DE COMMERCE

Séance du 30 septembre. — Présidence de M. Orliac, président. M. le Préfet du Lot, absent de Cahors, s'était excusé de ne pouvoir assister à la séance.

Souhaits de bienvenue. — M. le président souhaite, au nom de la Chambre de Commerce, la bienvenue à M. Gourdal, inspecteur général honoraire de la Banque de France, désigné comme conseiller technique à la dernière séance.

M. Gourdal remercie pour la désignation flatteuse dont il a été l'objet et assure ses nouveaux collègues de son entier concours.

Crédits supplémentaires 1940. — M. le président fait connaître que, par décision du 3 juin 1941, M. le ministre de la production industrielle a autorisé l'inscription au budget 1940 des crédits supplémentaires demandés par la Chambre de Commerce dans sa séance du 8 avril 1941.

Compte 1940. *Budget* 1942. — Par décision du 11 août 1941, M. le Ministre de la production industrielle a approuvé le compte des recettes et des dépenses de la Chambre de Commerce du Lot pour 1940 ainsi que le projet de budget de cette compagnie pour 1942.

Contrôle des prix. — Par lettre en date du 30 juillet 1941 M. le chef du service du contrôle des prix du département du Lot fait connaître qu'en principe les sommes versées à la suite d'une transaction ne peuvent être retranchées que des bénéfices de l'exercice au cours duquel cette transaction a été accordée.

Toutefois, à titre exceptionnel, le montant des transactions intervenues durant l'exercice 1941 en raison des bénéfices illicites réalisés pendant l'exercice 1940 pourrait, *sur la demande des intéressés,* être déduit des bénéfices imposables de l'exercice 1941.

Il est rappelé que les amendes prononcées par les tribunaux pour infractions à la législation sur les prix ne peuvent être comprises parmi les charges de l'entreprise.

Adresse de félicitations. — M. le président donne connaissance d'un télégramme de félicitations qu'il a adresssé, au nom de la Chambre de Commerce du Lot, à M. Charbin, président de la Chambre de Commerce de Lyon, à l'occasion de sa désignation comme secrétaire d'Etat au ravitaillement, ainsi que de la lettre de remerciements qu'il a reçue de ce dernier.

Foire de Paris 1941. — Le comité de la Foire de Paris avait demandé à la Chambre de Commerce de vouloir bien lui prêter son concours pour la délivrance des cartes de légitimation aux commerçants et industriels du Lot. La Chambre de Commerce avait reçu à cet effet un contingent de 20 cartes qu'elle jugea très insuffisant. Sur sa demande télégraphique, le Comité lui adressa 102 cartes supplémentaires qui furent toutes placées.

Il est intéressant de noter que grâce à la large publicité faite par la Chambre de Commerce tous les intéressés ont pu être informés et des cartes délivrées aux ressortissants de tous les points du département.

Réunion du 8 juin 1941 à Toulouse. — Cette réunion a été organisée à l'occasion de la visite de M. Bouthillier, ministre de l'économie nationale et des finances.

M. le président indique que, sur invitation de la IXe région économique, il s'est rendu à cette réunion accompagné de MM. Pébeyre, président du Syndicat des fabricants de conserves, et Artigues, vice-président du Comité interprofessionnel des industriels du Lot.

Il a attiré l'attention de M. le ministre sur les manquants en matières premières qui lui avaient été signalés par les industriels du département. M. le ministre avait alors promis de donner satisfaction dans la mesure du possible et il a été permis de constater que cette promesse avait, depuis, été suivie d'effet.

Activité de la Chambre de Commerce. — Au cours d'un exposé sur l'activité des services de la Chambre de Commerce du Lot, M. le président signale que ceux-ci ont :

— de septembre 1940 à septembre 1941, transmis 1.143 lettres commerciales en zone occupée ;

— du 5 novembre 1940 au 28 juin 1941, (période de leur mise en service), transmis 622 cartes-demandes commerciales en zone occupée ;

— du 9 septembre 1939 au 24 septembre 1941, examiné 798 demandes d'ouverture ou d'extension d'établissements commerciaux, industriels ou artisanaux ;

— depuis le mois de mars 1941, distribué des imprimés de demandes de cartes d'acheteurs du textile à environ 300 commerçants du département ;

— depuis le 1er novembre 1940, distribué 117.960 litres d'essence et 4.500 litres d'huile à ses ressortissants dont elle avait la charge.

En dehors des demandes de renseignements, toujours plus nombreuses, il a été répondu aux enquêtes sur la vie économique du département ordonnées par les organismes officiels.

A noter que depuis le 1er janvier 1941 le nombre des réunions tenues à la Chambre de Commerce par les groupements professionnels s'élevait à 100 à la fin du mois de septembre.

(à suivre.)

Hépatiques

Soulagez votre foie en le stimulant par un usage régulier de Vichyflore. Vichyflore, tisane exquise, agit sur le foie et sur l'intestin, grâce à sa formule nouvelle, spécialement étudiée. 8 fr. 90. Ttes Phies.

AVIS DE DECES

Madame Pierre DELFOUR; Monsieur et Madame Germain DELFOUR, Contrôleur des P.T.T. à Paris ; Monsieur et Madame Paul ESTÉVÉ et leurs enfants. Les familles Louis DELFOUR, CASSAN, MERCADIÉ, CHABAL, FOURÈS, SERVAN à Luzech et tous les autres parents vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur J.-P. DELFOUR
Horticulteur

leur époux, père, grand-père et oncle, décédé à Cahors à l'âge de 80 ans, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 8 octobre 1941, à 9 h. 15, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion, 8, rue Gustave-Larroumet, à 9 h.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

TRAVAILLEZ POUR VOUS ET POUR VOTRE PAYS !

Vos économies vous rapporteront **un bel intérêt, payé d'avance** si vous les placez en Bons du Trésor.

En outre **Vous pourrez disposer de votre argent à tout moment**

car les Bons du Trésor peuvent être escomptés ou vendus à des conditions qui garantissent votre prix d'achat.

Aidez à reconstruire la France, à donner à tous du travail, tout en sauvegardant vos intérêts personnels

SOUSCRIVEZ AUX

BONS DU TRÉSOR

TAUX D'INTERET DES BONS DU TRESOR

Bons à 2 ans d'échéance	2,75 %
Bons à un an d'échéance	2,25 %
Bons à six mois d'échéance	1,75 %
Bons de soixante-quinze à cent cinq jours d'échéance	1 5/8 %

PETITES ANNONCES

ACHATS de BOUTEILLES
Eaux Minérales, Bordelaises
Litres non gravés
Bourgogne et Champagne
1 fr. 50 pièce
A. FARGE, 6, avenue de la Gare
CAHORS. — Téléphone 43
Enlèvement à domicile suivant quantité

ON DEMANDE **jeune fille,** de 16 à 18 ans, pour librairie. S'adresser Bureau du Journal.

ON DEMANDE **une femme** pour lavage et une **apprentie lingère,** 17 à 18 ans, présentée par ses parents. Blanchisserie Lamaignère, 6, faubourg Cabazat.

BONNE CUISINIÈRE demandée pour la campagne. S'adresser : Librairie Francès.

Les **Cours de Gymnastique harmonique et de culture physique,** dirigés par Simone HERVIAULT (Professeur I. P.), reprendront le mercredi 7 octobre à 11 heures 1/2, 2, rue du Portail-Alban, Cahors.

ON DEMANDE **bonne à tout faire,** sérieuses références exigées. S'adresser au bureau du Journal.

DAME fonctionnaire, cherche *chambre meublée,* centre. Faire offres Bureau du Journal.

CHERCHONS pour chaque arrondissement Lot, Dordogne, Cantal, Corrèze, **homme** ou **femme** actif et de bonne présentation. Travail facile et agréable sans connaissances spéciales. Beaux gains. Ecrire : ILLUSTRÉ, 1, rue des Capucins, Cahors. On écrira aux candidats ou ils seront convoqués.

A VENDRE **une jument,** 15 ans, aec une jardinière caoutchoutée et deux paires de harnais, bon état. S'adresser : ARMAND, Salviac (Lot).

ON DEMANDE **femme de ménage,** avec références pour une partie de la journée. S'adresser : Bureau du Journal.

ECOLE DE MUSIQUE
J.-B. et Jean NOUYRIT, cours et leçons particulières de violon, violoncelle et solfège. Audition d'élèves à la fin de chaque trimestre.

ETUDE DE MAITRE POUJADE
Notaire à Cazals (Lot)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE
Deuxième avis

Suivant acte passé devant Maître Louis SOLMIAC, notaire à Catus (Lot), agissant en qualité de gérant provisoire de l'étude de Maître Albert POUJADE, décédé, Notaire à Cazals (Lot), le quinze août mil neuf cent quarante et un, enregistré à Cazals le vingt-cinq août mil neuf cent quarante et un, Vol. 72. N° 501, par le receveur qui a perçu les droits, Monsieur LAYTOU Louis-Urbain, propriétaire et cafetier, et Madame LUZERGUES Gabrielle-Jeanne, sans profession, son épouse de lui autorisée demeurant ensemble à Cazals (Lot), ont vendu à Monsieur VEILLET Henri, cantonnier en retraite, demeurant à Cazals (Lot), un fonds de commerce de Café, par eux exploité à Cazals (Lot), dans une maison appartenant auxdits époux LAYTOU-LUZERGUES et vendue par eux suivant acte du même jour audit Monsieur VEILLET, comprenant le matériel, l'agencement et l'outillage servant à l'exploitation de ce fonds, les marchandises en dépendant, l'enseigne de « **Café de la Poste** », sous laquelle ledit fonds est connu et exploité, la clientèle, l'achalandage et autres éléments incorporels, avec entrée en jouissance fixée au jour de l'acte.

Les oppositions devront être faites, sous peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues en l'étude de Notaire de Cazals.

L'insertion au *Bulletin Officiel* a eu lieu le dix-sept septembre mil neuf cent quarante et un, sous le N° : V. 13.365.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans ce même journal le 3 septembre 1941.

Pour seconde insertion.

Signé : SOLMIAC.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

DANS L'OMBRE DU SOUPÇON

d'après l'anglais

par LOUIS D'ARVERS

N° 11

— Non... je ne l'aurais pas retenue, se disait-elle en sanglotant dès qu'elle se retrouva seule dans la rue. Elle aurait eu pitié de moi, malgré lui, j'en suis sûre... mais maintenant c'est fini, je ne les reverrai plus jamais, ni l'un ni l'autre.

Elle s'arrêta, regardant autour d'elle, se demandant de quel côté se diriger. Aucun hôtel ne lui ouvrirait ses portes, puisque elle était sans bagages, et qu'elle ne pouvait payer d'avance le prix d'une chambre.

Machinalement elle reprit le chemin de son ancienne demeure, bien qu'elle n'eût plus aucun droit d'y rentrer. Comme elle en approchait, elle vit une petite fenêtre éclairée dans la maison voisine, et frappa à la porte.

C'était une modeste pension de famille, où elle était connue au temps de sa vie normale. La propriétaire avait témoigné en sa faveur, elle lui ferait certainement crédit pour une nuit.

— Avez-vous une chambre à louer ? demanda-t-elle, cherchant à prendre un ton dégagé.

— Oui, mais pas pour vous, dit la propriétaire, aussi pâle et effrayée que si la malheureuse eût été un fantôme.

— Pourquoi ? demanda doucement Kate, j'ai été acquittée... et vous ne pensez pas que je suis coupable...

— Non, je ne le pense pas, je ne l'ai jamais pensé, mais les autres le pensent, et ma maison est trop près de l'endroit où le crime a été commis, je perdrais tous mes clients si on savait que je vous loge.

Kate saisit ses mains.

— Ça ne fait rien ! Ça ne fait rien ! C'est mieux, mille fois mieux que si vous me receviez me croyant coupable. Merci, et que Dieu vous bénisse pour avoir cru en moi.

Quand elle descendit les quelques marches du perron, les larmes obscurcissaient de nouveau ses yeux. Mais, avant de s'éloigner, elle se retourna pour demander des nouvelles de son voisin, le pianiste tuberculeux.

— Il n'est pas ici.

— Je le sais, mais vous savez peut-être comment il va ?

— Il a été à l'article de la mort, pendant ces dernières semaines, et soudain ce soir il est parti sans dire à personne où il allait.

— Merci, fit Kate, la voix affaiblie en s'éloignant dans la nuit.

Sa pensée s'arrêta un instant sur le malheureux Severino qui avait, à son insu, provoqué la dernière querelle que son mari lui eût faite. Instinctivement, sans trop s'expliquer pourquoi, elle se félicita de son départ... et pourtant celui-là eût été son ami..., le seul...

Elle répétait ce mot en une sorte de délire, se sentant de plus en plus affamée et faible.

Elle regrettait la prison. Là du moins elle n'avait eu ni froid ni faim, et elle pouvait reposer ses membres fatigués.

Acquittée ! Quelle amère ironie !

Au lieu de mourir pendue, elle mourrait de faim et de froid. Là serait toute la différence.

Fébrilement, elle chercha dans sa poche et compta les quelques pièces de monnaie qui lui restaient. Elle constata avec une joie puérile qu'elle pourrait du moins payer du pain et un bouillon, et pendant qu'elle mangerait elle aurait le droit de s'asseoir... ou bien, pour fuir les humains si peu pitoyables à sa détresse, elle rentrerait dans l'appartement vide dont elle avait encore la clef, elle s'étendrait sur le parquet et mangerait là les modestes provisions qu'elle allait essayer de se procurer.

Il y avait là tout près, sur la place où elle avait trouvé le taxi l'affreuse nuit, un restaurant qui restait toujours ouvert, elle s'y dirigea d'un pas chancelant.

Mais quand elle revint, ses précieuses provisions serrées contre elle, la petite rue n'était pas vide, la foule l'avait envahie et vociférait.

Très vite, elle comprit, elle avait oublié d'éteindre l'électricité. C'était sa faute, toujours sa faute... Elle se mêla à cette foule, avide d'entendre, oubliant un instant sa fatigue et sa faim.

Personne ne fit attention à elle, tous les yeux étaient fixés sur la fenêtre éclairée, cherchant à la voir elle-même.

— Elle y est sûrement.

— On la verrait !

— Ce n'est pourtant pas un fantôme qui a allumé la lampe.

— Peut-être le fantôme du défunt ! murmura une vieille femme en se signant.

— Vieille bête ! Vous voyez bien que c'est la criminelle qui a été ramenée ici par le remords. Ces choses là se voient souvent !

— Jetons-lui des pierres, suggéra un jeune voyou.

Et Kate assista parmi la foule méchante à l'assaut des fenêtres derrière lesquelles on pensait l'atteindre.

Comme elle défaillait d'horreur, une main se posa doucement sur son bras.

Avez-vous encore confiance dans « l'homme de la rue » disait la voix secourable de Steel.

Alors Kate sentit que Dieu avait pitié d'elle et lui envoyait une aide pour secourir, momentanément du moins, son infinie détresse.

VI
VAINE RESISTANCE

Le secourable inconnu avait parlé à voix basse, mais son accent était celui de l'autorité, tandis qu'il l'exhortait sérieusement à renoncer à un inutile et dangereux orgueil.

A vrai dire, et bien qu'elle luttât de son mieux pour sauver du moins les apparences, l'orgueil de la jeune femme était déjà loin. Elle n'éprouvait qu'une délicieuse sensation de délivrance et de sécurité. Elle était naufragée en pleine tempête et un solide nageur venait à son secours pour la ramener en sécurité sur la rive. Qu'importait ce qu'il était et d'où il venait ? Elle avait besoin d'une force et cette force s'offrait à elle. Elle en remerciait Dieu dans son cœur.

Cependant, de même que le noyé lutte parfois avec son sauveteur, Kate ne s'abandonnait pas sans réserve.

— Je n'ai jamais mis ma foi en « l'homme de la rue ».

(à suivre.)

Faites vous une opinion
LISEZ LE
PARISER ZEITUNG
Journal Quotidien d'Information
POLITIQUE - ÉCONOMIE
FINANCES - SPORTS
ART ET LITTÉRATURE
avec ses pages françaises
EN VENTE PARTOUT EN FRANCE
PARIS - 100, Rue Réaumur